

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 16 (1942)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etudes de Lettres

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ETUDES DE LETTRES
N^o 51

SOMMAIRE

	Pages
Hans W. HÄUSERMANN : <i>T. S. Eliot's Conception of Poetry</i>	165
Gilbert GUIBAN : <i>Remarques sur la notion de langue abstraite</i>	179
Chronique de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne	195
Chronique de la Société des Etudes de Lettres	199
Comptes rendus bibliographiques	201



LAUSANNE
IMPRIMERIE CENTRALE S. A.
ÉDITEURS

EXTRAIT DES STATUTS de la société des Etudes de Lettres

ART. 3. L'association « Les Etudes de Lettres » a pour but de soutenir et d'encourager dans le canton de Vaud l'étude de toutes les sciences et disciplines qui figurent ou pourraient figurer au programme de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

ART. 4. Elle se propose notamment :

- a) de s'intéresser à l'activité de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne ;
 - b) de grouper et d'aider, dans la mesure de ses moyens, ceux qui s'intéressent ou se livrent aux études de lettres ;
 - c) de s'entremettre le cas échéant pour leur rendre plus accessibles les ressources de tout ordre que le canton leur offre déjà et de favoriser le développement de ces ressources ;
 - d) d'organiser des colloques entre les membres de l'association ainsi que des conférences ;
 - e) de constituer une bibliothèque à l'usage de ses membres.
-

Tous les étudiants de l'Université et de la Faculté de Théologie libre, les anciens étudiants et les auditeurs de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, ainsi que les professeurs de l'Université et les membres du Corps enseignant secondaire, peuvent faire partie de l'association sur leur simple demande.

Toute autre personne peut y entrer sur présentation de deux membres.

La finance d'entrée est actuellement fixée à 2 fr. et la cotisation annuelle à 5 fr.

Peuvent devenir *membres à vie* :

- a) les étudiants de la Faculté des Lettres qui versent, en une fois, une somme de 50 fr. ;
- b) les anciens étudiants de la Faculté des Lettres qui, dans les cinq ans après leur sortie de l'Université, versent, en une fois, une somme de 75 fr. ;
- c) les personnes qui versent, en une fois, une somme de 100 fr.